

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 64 (1926)  
**Heft:** 32

**Artikel:** Au Grand Conseil vaudois en 1848  
**Autor:** Henrioud, M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-220444>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :  
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne  
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à  
l'Agence de publicité : Gust. AMACKER  
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—  
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES  
30 cent. la ligne ou son espace.  
Réclames, 50 cent.  
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## RESPECT AU DRAPEAU!

**C**EST inouï qu'on ait tant de peine à obtenir de notre peuple l'observation des élémentaires devoirs de tout bon patriote envers la Patrie et son emblème, le drapeau.

Nous avons été péniblement impressionné, le 1<sup>er</sup> août, de voir, dans les établissements publics où des orchestres jouaient des airs de circonstance, entre autres, nos deux chants nationaux : « O ! monts indépendants... » et le Cantique suisse, l'assistance continuer de bruyantes et souvent banales conversations et surtout rester assise. Plusieurs même avaient le chapeau sur la tête. C'est inadmissible. S'il est des sans-patrie, il est bon qu'on les distingue et les connaisse. Mais comment le peut-on quand ils se confondent avec les patriotes, dont, par suite d'une coupable insouciance, l'attitude est la même que la leur.

Combien de fois a-t-on vu, dans nos fêtes, dans nos manifestations nationales, des étrangers nous donner l'exemple des marques du respect dû à la Patrie. C'est profondément humiliant, cette leçon de patriotisme.

Quelqu'un nous racontait qu'étant dernièrement en Italie, il avait été vivement impressionné de l'empressement et de l'unanimité avec lesquels s'était levée une assemblée, à l'ouïe d'un chant fasciste. Le fascisme, aujourd'hui, symbolise le patriotisme italien. Et, lorsque le corps de musique qui participait à la manifestation, à laquelle assistaient plusieurs de nos compatriotes, joua, en leur honneur, l'air national suisse, tous les Italiens présents se levèrent et se découvrirent, dans un louable sentiment de déférence envers leurs hôtes étrangers. Ces hommages internationaux réciproques, rendus à la patrie, sont tout naturels et très nécessaires.

Et lorsque, dans la rue, passe le drapeau, pourquoi, spontanément, chacun n'enlève-t-il pas son chapeau ? Mais non, nous hésitons encore ; nous regardons autour de nous pour chercher l'exemple et, quand nous nous décidons et que, dans un geste timide et lent, nous saluons, au passage, l'emblème de la Patrie, c'est souvent trop tard, il a déjà disparu au tournant de la rue.

Et, pourtant, c'est si simple, c'est si naturel, ce geste. Pourquoi donc n'y habite-t-on pas d'emblée nos écoliers. En leur apprenant à bien connaître leur pays et son histoire, que ne leur apprend-on, du même coup, à le respecter, à l'aimer et à observer spontanément, dans toutes les circonstances où cela se doit, les manifestations extérieures de ce respect et de cet amour !

X.

**Vie de famille.** — Un vieux dieton dit que... « rien ne vaut la vie de famille ». Combien il a raison ! Pourtant, il ne faut rien exagérer.

Ainsi, trouvons-nous, dans un confrère biquotidien, cette curieuse annonce :

« On demande un bon domestique. Petit train de campagne, six vaches, vie de famille. Blanchi et raccommodé. Adresser, etc. »

On connaît la vache qui regarde passer le train, mais celle qui blanchit et raccommode... en famille.

La petite Effie, âgée de cinq ans, examine avec une attention soutenue le chat allongé le long du feu de la cheminée. L'animal, dans cette douce chaleur, se met à ronronner voluptueusement. Effie bondit au boudoir de sa maman :

— M'man ! m'man ! crie-t-elle, venez vite... le chat commence à bouillir.



## LO VILHIO DÈVESÀ

LO PAISAN ET L'AGRONOME

**S**EDÉ-VO cein que lè qu'on agronôme ? Lè prao déficio de repondre. Lè on païsan que n'è pas païsan ! Lo païsan dusse démorâ à la campagne, sè ellinnâ su la tappa tot lo dzo doureint, ahomâ la terra, rasâ lo prâ, plianta, sénâ, arrâ, herti, toodre sè choque et châ. L'agronôme, lì, lè bin on païsan, se vo voliâi, mâ i pâo démorâ à la vela, pè la tserâaire de Bor ào bin la plièce de St-François. Se l'attrape on mau de rita, n'è pas po cein que s'è trâo ellinnâ, ào bin que l'ausse fié su la terra avoué dâi zuti ; ie rase dâi iâdzo li-mimo ào bin lè z'autro, mâ pas lè prâ ; se pliante lè dâo lezi, sè too pas lè pi et sa châ vaut gros. Et, tot parâi, elliao z'agronôme sant dâi tot fin po tot cein que s'agit dâi tsamp, dâi boû, dâi vegne, dâi prâ, mîmameint dâi courti et dâo plariantâdzo. L'ant recordâ tot cein dein lè láivro et l'ant einveintâ dâi nom po dâo autrâmeint lè z'affère de per tsî no, dâo Dzorat, dâo Gros-de-Vaud, dâo Jura, de la Broüie, dâo Pai-d'Amont ào bin dâi z'Ormont.

La sau po lè bite, lâ diant dâo *chlorure de sodium*, que cein vo baïle lo bouriâco rein que de l'ouïe ; lè tsampagnon, lè z'appelant dâi *fanérrogane* et mille z'autro z'affère dinse. Et pu sant à la novalla moûda. L'ant einveintâ lè sètiaose, lè desandagnose, lè ratelâose, lè z'imbottalâose, lè tserri sein corne, lè z'ertse sein deint, lè tsè à ètsile su dâi pont sein z'ètsile, lè machine à ècâore que vo liettant et vo dâliettant lè dzerbe, lè tri sein palantson et lè z'eingré chimique.

To parâi, crâio, que vant on boqueten liein, elliao z'agronôme. L'autr'hi ein avâi ion, Monsu Tubetta, que dèvesâve avoué lo père Grebon, on païsan dâo tot vilhio temps et que lâi faut pas racontâ dâi z'histoire de dâi novalla moûda. L'a oncora la faux, que manie quemet on savâi fére dein lo vilhio temps, ie preind lardzo, séie su lo talon et dâi boûne coutallâie, et principalameint ie met prao drudze et prao fémé su sè tsamp. Adan, l'autr'hi, que l'epântive on puchéint tsè de fémé po sè truffie, Monsu Tubetta lâi fâ dinse :

— Vo vo z'arenâde, père Grebon, avoué voûtron fémé. Ein faut trâo ! Vo devetrâi betâ de elliao z'eingré que lâi diant chimique et qu'on n'a pas fauta dâi sénâ atant. Lè z'agronôme sant suti que dâi serpeint. Ein a ion que tsertse onna drudze que onna bliessâie fasse atant d'effé qu'on puchéint tsè de fémé. Adan, tot l'eingré que faut po fémâna onna pousa, on porrâ lo portâ dein iena de sè catsette de gilet.

— Oï, lâi répond lo père Grebon, et la recolta dein l'autra catsette. *Marc à Louis.*

**Au restaurant.** — Un chat rôde autour de la table du client.

Le client. — Garçon, chassez donc cette sale bête !

Le garçon. — Ah ! Monsieur, les jours où il y a du lapin sauté, le patron aime bien que le chat soit en évidence. Il appelle ça une rassurante précaution !

## LES LUNETTES A LA MODE

**S**OUR être chic, vraiment très chic, il est indispensable, actuellement, de porter des lunettes. Non point des besicles banales et désuètes comme celles de nos mère-grand ; mais des lunettes dont chaque partie doit avoir des dimensions absolument conformes aux prescriptions du code de la super-élégance.

Les verres et leur monture ont la forme et, à peu de chose près, les dimensions de sabords de bateau à vapeur ; les branches me font penser aux limonières de quelque char de chasse.

Et, lorsque vous avez affublé cette colossale construction sur votre appendice nasal, que vous avez mis votre figure, jusqu'alors mignonne, entre les limonières de l'objet, alors vous êtes chic, superlativement chic, bien que vous ayiez absolument l'air de quelque hibou, ahuri de voir un feu de Bengale. Mais, voilà, c'est chic, très, très chic, alors, vous comprenez que chacun en veut porter pour être « à la page ».

Je connais des gens dont la vue a baissé tout d'un coup, d'un jour à l'autre. Un de mes amis s'est soudain aperçu qu'il était hypermétrope au dernier degré ; un autre, faute d'un défaut de vue suffisant, ne supporte plus la grande lumière ; il lui faut des verres de couleur et, par conséquent, des lunettes. La petite dactylo du bureau d'en face, a laissé choir, par mégarde, le longnon qu'elle portait jusqu'alors, et probablement devenu trop vieux jeu ; tout cela, pour acheter des lunettes.

Pour faire avaler au bon public l'inélegance de ces appareils, on leur trouve mille qualités que n'avaient pas les anciens modèles : champ visuel plus grand, monture plus légère, solidité à toute épreuve et que sais-je encore ; penser le contraire serait s'attirer les foudres de l'honorable corporation des opticiens. Pour moi, je ne leur vois qu'une seule qualité, à ces lunettes ; mais une qualité indiscutable qui résume et éclipse tout à la fois : toutes les autres : « C'est la Mode ! » et voilà ! Enfants, n'y touchez pas !

Pierre Ozaire.

## AU GRAND CONSEIL VAUDOIS EN 1848

Monsieur et non « Sieur ».

**L**'E Bulletin du Grand Conseil, qui aura bientôt cent ans d'existence, est une source intéressante pour l'histoire, non seulement politique et administrative, mais aussi pour celle des coutumes et des mœurs de notre canton.<sup>1</sup>

J'ai tiré de cette publication, à l'intention du *Conteur*, le curieux document reproduit ci-après, qui m'est tombé par hasard sous les yeux. Il nous montre le prix qu'attachaient déjà nos grands-pères aux questions d'étiquette et de politesse.<sup>2</sup>

M. Henrioud.

L'ordre du jour est le rapport de M. Wenger sur une pétition de 18 habitants de Lausanne, relative au mode de rédaction du procès-verbal des séances du Grand Conseil, quant à la désignation des individus.

Dans beaucoup de cas, disent les pétitionnaires, la forme n'est rien, mais dans d'autres, elle peut avoir quelque valeur. C'est ce que vous avez souvent reconnu, Messieurs, dans la rédaction de différentes lois. Nous avons remarqué que dans le procès-verbal de vos séances on adapte quelquefois à certains noms l'épithète de *sieur* et à d'autres celle de *Monsieur* : « Monsieur un tel présente son rapport sur la pétition

du sieur un tel ».<sup>3</sup> C'est bien insignifiant sans doute; cela ne change évidemment rien aux personnes ni aux choses; mais c'est contraire à l'égalité; il n'y a pas maintenant différentes classes d'hommes, comme cela avait lieu dans le siècle passé. Dans ce temps-là, il y avait des seigneurs souverains, des nobles, des bourgeois, des paysans plus ou moins serfs; il fallait bien que chacune de ces classes d'hommes eût son nom; c'est pourquoi on écrivait devant les noms de famille les différents titres en épithètes de **Monsieur**, **Magnifique**, **Excellence**, **Noble**, **Monsieur**, etc., et **sieur** pour les paysans et autres membres de la classe inférieure. La plupart de ces titres ont disparu, ils ont été bannis de notre langage républicain. Le mot de **Monsieur** est resté, non point comme signe de distinction, mais comme un terme de politesse qu'on adresse à tout le monde. Pourquoi conserverait-on le mot de **sieur** qui rappelle nos temps d'esclavage? Au reste, dans la loi sur le notariat, vous avez sagement exclu cette expression des actes notariés, et votre intention n'est sans doute pas de la conserver ailleurs. Nous pourrions rappeler en passant qu'on ferait bien aussi de s'abstenir de cette distinction choquante de **Monsieur** et de **Sieur** dans la **Feuille des avis officiels**. S'il fallait absolument quelque chose devant chaque nom, on pourrait employer le titre de **citoyen**,<sup>4</sup> qui chez nous convient parfaitement à tout le monde; mais si l'on n'y tient pas, on peut tout simplement appeler les gens par leur nom.

Nous vous prions donc d'examiner s'il ne serait pas convenable de ne plus employer à l'avenir le mot **sieur** dans le procès-verbal de vos séances.

La commission estime qu'il est peu important pour la République que tel ou tel soit qualifié de **Sieur** ou de **Monsieur**. Quelques personnes d'une susceptibilité exagérée peuvent seules se formaliser de cette légère différence au devant de leur nom, différence que le dictionnaire admet à peine et que la politesse fait disparaître tous les jours de nos usages.

Quant au titre de **citoyen**, que les pétitionnaires veulent appliquer à tout le monde, la commission ne partage point leur manière de voir; le mot de **citoyen** indique un titre que chacun n'a pas le droit de porter et même dans une République, tel ou tel membre de cette République peut, par des circonstances infinies, perdre son titre et son droit de citoyen. L'emploi de ce titre obligerait le secrétaire, chaque fois qu'il aurait à transcrire au procès-verbal les noms des personnes qui se seraient adressées au Grand Conseil, de s'assurer par une espèce d'enquête si, effectivement, elles ont droit au titre de citoyen, ce qui entraînerait à des longueurs ou à des erreurs.

La commission, d'accord sur ces points généraux, s'est cependant divisée en minorité et majorité sur les conclusions. Une minorité d'un membre propose au Grand Conseil de renvoyer la pétition au Conseil d'Etat, afin de faire décider qu'au procès-verbal des séances du Grand Conseil, toutes les personnes seront désignées de la même manière. La majorité estimant que le Grand Conseil ne peut convenablement statuer par un décret sur des formes d'étiquette aussi insignifiantes pour la République, propose l'ordre du jour pur et simple.

M. Henchoz fait remarquer que la question n'a rien d'urgent et qu'il n'y a aucun inconvénient à renvoyer la discussion.

M. Druey, président du Conseil d'Etat, n'est pas d'accord qu'on repousse par l'ordre du jour cette pétition qui est parfaitement convenable en la forme. Il propose de renvoyer la pétition au bureau du Grand Conseil pour qu'il y ait égard. — Appuyé.

M. Golay, en adoptant cette proposition, la soussignerait et ajouterait « afin de supprimer l'épithète ». — Appuyé.

M. Emery ne comprend pas que le Grand Conseil, première autorité du pays, soit exposé à perdre du temps pour une question aussi oiseuse que puérile. Il demande la non prise en considération. — Appuyé.

La discussion est fermée.

<sup>1</sup> La consultation de ce Recueil est grandement facilitée par les tables, fort bien faites, dues au patient labeur de M. le chancelier Gustave Addor.

<sup>2</sup> Il y a quelque années, l'Administration des Postes, déferant à une demande des intéressés, décida qu'un chef qui interpellait un employé subalterne (facteur, etc.) doit employer le terme de **Monsieur**.

<sup>3</sup> Littré (édition de 1874), fournit à propos de ces deux mots, entre autres les renseignements ci-après: **Monsieur**. — Titre qui avant la Révolution ne se donnait qu'à certaines classes de la société. Se donne aujourd'hui à un homme à qui l'on parle ou de qui l'on parle. — **Sieur**. — Titre donné dans une lettre par un supérieur parlant à un inférieur. — Par une sorte de mépris: un sieur Paul.

<sup>4</sup> Cette dénomination, introduite par la Révolution française et employée chez nous dès 1798, fut supprimée officiellement après la chute de Napoléon, en 1815.

## NUIT D'AOUT

(Croquis).

**A**LORS que là-bas, en ville ou au village, un peuple en liesse fête une date inscrite en lettres d'or au fronton d'une des plus vieilles démocraties du monde, qu'on chante en chœur les airs du pays ou qu'on danse autour du brasier traditionnel, la montagne, elle, a vu fuir une fois de plus dans le silence du soir les dernières teintes du crépuscule, sans que rien ne semble marquer autrement la fin de cette journée, s'ajoutant à tant d'autres, telle l'heure qui passe faisant place à la suivante. Comme hier, comme demain l'ombre monte des vallons, jetant un voile sur les choses et commandant le repos.

Cependant, en cette belle nuit d'août, à mesure que des milliers d'étoiles commencent à scintiller au firmament, la terre, les monts semblent s'animer; ici et là, de tous côtés, des collines onduleuses du Jura aux pâturages et aux crêtes déchiquetées de nos montagnes, des feux brillent soudain; un à un, voir même simultanément, ils se sont allumés d'un bout à l'autre de la Suisse, rappelant une date chère à tous les Confédérés, tout comme, il y a quelques instants, les clochers d'Helvétie vibraient à l'unisson, évoquant une fois encore ce passé tout imprégné du sacrifice et du sang des ancêtres. Là-bas, dans la foule, c'est une débauche de lumière, les cascades multicolores décrivent d'élégantes arabesques, les fusées crépitent, les bengales flamboient, mais c'est l'espace d'un instant car l'ombre reprend aussitôt ses droits, alors que les feux de l'Alpe brillent toujours, tels ceux des pâtres des Waldstaetten au soir du danger.

Sur la cime pas un bruit, à peine une légère brise caresse-t-elle le donjon, apportant le tintement des clochettes, la voix du troupeau. Douce heure de réverie, où l'esprit vagabonde dans les méandres du souvenir, les visions de jeunesse où, sans qu'on le veuille, on revit un instant dans la classe de son village et la leçon d'histoire du maître.

Une lanterne illumine soudain le précipice, l'armore d'un sentier rocheux, et l'on s'arrache presque à regret de ce sommet, pour redescendre vers les humains où le devoir nous appelle, saluant en passant les vieux chalets d'Aï et ce petit lac où, pareilles à des vers luisants, les étoiles piquent des points d'or.

1er août 1926.  
(*Courrier de Leysin*).

Eug. P.

**La Patrie suisse.** — Ce sont les actualités de la dernière quinzaine qui ont la plus large part du dernier numéro de la « Patrie suisse » (No 857, 28 juillet): il s'ouvre par un excellent portrait du nouveau ministre d'Italie à Berne, M. Pignatti Morano de Custoza. C'est ensuite l'inauguration de la ligne Furka-Oberalp: le VIIe tir cantonal à Neuchâtel; l'exposition internationale de navigation fluviale à Bâle; les phases de la frappe de l'insigne du 1er août, dans les ateliers Huguenin frères, au Locle; le championnat cantonal de l'association genevoise de gymnastique, les régates internationales d'aviron à Bâle, etc. Le médaillon Eugène Ruffy, par Raphaël Lugeon et le médaillon de l'exposition internationale de navigation y font la partie de l'art; de belles vues de la vallée de Lettschen, de Belalp et de l'Eggishorn, celle du « Visage aimé de la Patrie »: un total de trente remarquables illustrations.

E. T.

## UN PINCE SANS RIRE

**A**lors que Lazare était connu dans toute la région de St-Sulpice pour la finesse de ses réparties autant que pour sa bonhomie, son bon sens et la facilité avec laquelle il riait leur clou aux étrangers qui, sur la foi d'une légende ridicule, admettaient avec trop de complaisance que ses compatriotes et lui-même formaient une catégorie de gens un peu trop naïfs et d'une simplicité qui appelait la mystification.

C'est de lui qu'un voyageur de commerce qui avait posé cette question: « Est-ce vrai que, dans votre pays, on sème des pistolets pour récolter des fusils? » s'était attiré cette réponse:

— Oui, mon brave, mais cela se faisait autrefois, avant la guerre; maintenant avec le désarmement, nous trouvons plus avantageux, pour récolter des ânes, de semer des voyageurs.

C'est à lui également qu'un de ses voisins avait adressé de bon matin cette question, après avoir dûment cogné du bâton à sa porte:

— Lazare! Lazare! est-ce que tu dors?

Le madré paysan qui soupçonnait fort bien de quoi il allait être question, faisait la sourde oreille: mais l'autre, n'en voulant pas démoder, se couvait la porte à la démolir, à en faire sauter les gonds.

— Lazare, nom d'une pipe, vas-tu répondre la fin? Est-ce que tu dors?

— Et si je ne dormais pas, que faudrait-il que je fasse?

— Tu te lèverais pour me prêter cent sous afin que je puisse aller à la foire.

— Alors, mon pauvre vieux, tu tombes bien, justement je dors.

L'autre jour j'ai rencontré mon ami Lazare à la station du chemin de fer.

Je me hâtais de l'aborder et de lui demander s'il ne voyait aucune indiscretion à ce que je m'permisse de voyager avec lui.

— Le train est à tout le monde, me dit-il et me lançant un éclair malicieux de son petit œil brillant et vif; il y aura probablement dix places dans mon compartiment, je n'en ai payé qu'une, vous pourrez occuper les neuf autres cela vous plait.

Le père Lazare sait que je m'intéresse beaucoup à ses réflexions, que son esprit de pince-sans-rire me cause les joies les plus vives et il m'en fait généreusement la charité.

Je lui en ai une profonde gratitude; il est si bon de rire quelquefois, de ne pas avoir toujours l'âme renfrognée, le front ridé et les yeux morts.

Et l'on ne rit plus guère, de nos jours, hélas.

Ce ne sont pas les papiers de plus en plus nombreux qui nous sont adressés par le receveur qu'on nous portera à l'hilarité.

Ce n'est pas non plus la lecture des journaux qui puisse conjurer le péril de l'universelle neurasthénie dont nous sommes menacés, chacun des articles d'un quotidien, en nous informant de ce qui se passe dans le pays, nous cause à peu près l'agrement d'une tuile qui nous tomberait de haut sur la tête.

Lazare étant resté un bon vivant, malgré tout, ce qui fait que ma sympathie pour lui se double de l'admiration que l'on voulait à de véritables héros, il n'est pas étonné qu'on recherche sa société, qu'on se tourne vers lui comme les plantes deshérétées s'orientent vers le soleil bienfaisant.

Dans le compartiment où nous montons quelques instants après notre rencontre, trois femmes avaient déjà pris place.

Lazare s'installa commodément dans un coin sortit une pipe redoutable qu'il se mit à bourre consciencieusement. Puis, s'avisant qu'un homme du monde doit prendre des formes en société il ôta sa casquette et s'adressant aux voyageuses:

— Est-ce que la fumée du tabac vous incommode, Mesdames?

Trois signes de tête affirmatifs lui répondirent.

Et lui, sans se laisser décontenancer, de riposter aussitôt:

— Alors, Mesdames, il faudrait voir changer de wagon parce que je vais fumer.

**Ironie.** — Mes malades jamais ne se plaignent de moi, disait un médecin.

— Ah! répartit le mauvais plaisant, je le crois vous les envoyez se plaindre en l'autre monde!

## CELLE QUI HÉSITE

**A** quoi faire? — A se couper les cheveux, bien sûr... Elle habite à \*\*\*, pas loin de Lausanne. Elle voit, le dimanche, passer tant de belles dames avec les cheveux immolés sur l'autel de la Mode, qu'elle voudrait, elle aussi, y sacrifier. Elle a consulté à ce sujet tous les journaux de mode, lu toutes les enquêtes. Elle a songé qu'elle pourrait abandonner son chapeau brun et coiffer un de ces mignons petits casques.

C'est dit, elle prend le train, elle gagne la capitale et, ce soir, sa nuque pourra frissonner littéralement à la brise vespérale!

D'instinct, à peine assise, elle regarde ses voisines. Ont-elles les cheveux coupés? Il y a là